

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ulverton, tenue le 5 février 2024 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale, greffière-trésorière par intérim,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
Vacant	Siège # 3	PHILIPPE GOSSELIN	Siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 025-02-2024 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Marie Gervais.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 026-02-2024 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, greffière-trésorière par intérim a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte l'ordre du jour, avec ses ajouts.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JANVIER 2024

Rés. 027-02-2024 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 janvier 2024;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 janvier 2024.

ADOPTÉE

3.2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024

Rés. 028-02-2024 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 9 janvier 2024 au 31 janvier 2024 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES COMITÉS

5.1. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DE LA MAIRESSE, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES COMITÉS

6. FINANCE

6.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS

Rés. 029-02-2024 La directrice générale, greffière-trésorière par intérim procède au dépôt du rapport de délégation des pouvoirs du mois de janvier 2024, conformément à l'article 961.1 du Code Municipal. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2023-03 totalisent 26,00 \$.

6.2. ADOPTION DES COMPTES DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 1^{ER} FÉVRIER 2024

Rés. 030-02-2024 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, greffière-trésorière par intérim a remis une copie du rapport mensuel des comptes à payer 37 646,68 \$, des salaires 15 568,03 \$ et des chèques émis 9 370,44 \$, à chacun des membres du Conseil, pour un montant total de 62 585,15 \$;

IL EST PROPOSÉ par Philippe Gosselin, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} février 2024 soient acceptées et/ou payées.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 9 JANVIER 2024 : 0

7.2 VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN MOLLY HILL – LOT 3 635 057

Rés. 031-02-2024 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite vendre une partie du chemin Molly Hill qui n'est présentement pas utilisé ni entretenu ;

CONSIDÉRANT QUE la partie du chemin vendu serait celle située entre les lots 3 511 444, 3 511 851 et 3 511 447 ainsi que le « T » de virage devant le lot 3 511 442 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement no. 390-2006, à l'article 5.5, exige qu'une rue sans issue soit pourvue d'un rond ou d'un « T » de virage ;

CONSIDÉRANT QUE le « T » de virage n'est présentement pas utilisé pour les opérations des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite plus entretenir cette partie de rue, mais que les propriétaires des lots adjacents doivent toujours avoir accès à leur propriété ;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de rue serait vendue au propriétaire des lots adjacent, dont les lots 3 511 444 & 3 511 851 ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération ne crée pas de préjudice ou n'a pas d'impact sur les autres propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QU'une servitude sera notariée lors de la vente de cette partie du chemin Molly Hill afin que la municipalité puisse toujours y accéder pour ces opérations de voirie ;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal autorise la vente de la partie de rue ci-haut mentionnée, bien que le « T » de virage ne soit plus existant, **et** ;

QU'une servitude soit notariée lors du passage devant notaire.

ADOPTÉE

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

9. ADMINISTRATION

9.1 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Rés. 032-02-2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 007-01-2024 autorisant Mme Lynda Tétreault, mairesse, à procéder à l'embauche de la directrice générale, greffière-trésorière par intérim et à signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité d'Ulverton, selon les termes ayant été établis par le comité d'embauche ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de la directrice générale, greffière-trésorière par intérim, d'une durée de quatre (4) mois et renouvelable ;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton entérine l'embauche de Mme Vicki Turgeon, au poste de directrice générale, greffière-trésorière par intérim, et ce, rétroactivement au 22 janvier 2024.

ADOPTÉE

9.2. AGENCE DU REVENU DU CANADA - RÉVOQUER LA PROCURATION DE MME HÉLÈNE DUMAIS AUPRÈS DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA ET DÉSIGNER MME VICKI TURGEON, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM, COMME REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE CETTE INSTANCE

Rés. 033-02-2024

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal révoque, en date du 17 janvier 2024, la procuration de Mme Hélène Dumais auprès de l'Agence de revenu du Canada et désigne, Mme Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière par intérim comme représentante auprès de cette instance.

ADOPTÉE

9.3. DESJARDINS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET DÉTERMINANT LEURS POUVOIRS

Rés. 034-02-2024

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, APPUYÉ par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal

- nomme la mairesse Lynda Tétreault ainsi que la greffière-trésorière par intérim Vicki Turgeon représentantes de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentantes exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
 - émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de charge ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile à la bonne marche des opérations de la municipalité;
 - signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- précise que la directrice générale, greffière-trésorière par intérim exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
 - faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
 - concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- précise également que les autres pouvoirs des représentantes devront être exercés de la façon suivante :
 - sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature de la mairesse doit toujours paraître. En l'absence de la mairesse, le maire suppléant est autorisé à signer et en l'absence de la greffière-trésorière par intérim, la greffière-trésorière adjointe est autorisée à signer;
- et précise finalement que si l'une des représentantes adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par cette représentante, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

ADOPTÉE

9.4 VISA DESJARDINS – RÉVOQUER MME HÉLÈNE DUMAIS À TITRE DE GESTIONNAIRE DU PROGRAMME DE CARTES (CARTE D'APPROVISIONNEMENT VISA DESJARDINS) ET NOMMER LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM COMME PERSONNE GESTIONNAIRE DU PROGRAMME DE CARTES AINSI QUE SIGNATAIRE AUTORISÉE

Rés. 035-02-2024

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, APPUYÉ par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal révoque Mme Hélène Dumais à titre de gestionnaire du programme cartes (carte d'approvisionnement Visa Desjardins) en date du 17 janvier 2024 et nomme Mme Vicki Turgeon, directrice générale, greffière-trésorière par intérim comme personne gestionnaire du programme de cartes ainsi que signataire autorisée de la carte d'approvisionnement Visa Desjardins.

ADOPTÉE

9.5. CLICSÉCUR – RÉVOQUER MME HÉLÈNE DUMAIS ET AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ VIS-À-VIS DE REVENU QUÉBEC ET DE GÉRER L'INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ À CLICSÉCUR ENTREPRISES

Rés. 036-02-2024

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, APPUYÉ par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en date du 17 janvier 2024, Mme Hélène Dumais soit révoquée auprès de l'entreprise ClicSÉCUR ainsi qu'auprès du ministère de revenu du Québec ;

QU'en date du 22 janvier 2024, Mme Vicki Turgeon soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉCUR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

- 9.6. **SAAQ – RÉVOQUER MME HÉLÈNE DUMAIS À TITRE DE SIGNATAIRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET AUTORISER MME VICKI TURGEON DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM, À SIGNER TOUT DOCUMENT RELIÉ À L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX**

Rés. 037-02-2024

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal révoque, en date du 17 janvier 2024, Mme Hélène Dumais à titre de signataire auprès de la société automobile du Québec et autorise Mme Vicki Turgeon, directrice générale, greffière-trésorière par intérim à signer tout document relié à l'immatriculation des véhicules municipaux.

ADOPTÉE

- 9.7. **CNESST – RÉVOQUER LA PROCURATION DE MME HÉLÈNE DUMAIS ET DÉSIGNER MME VICKI TURGEON, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM, COMME REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE LA CNESST**

Rés. 038-02-2024

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal révoque, en date du 17 janvier 2024, la procuration de Mme Hélène Dumais et désigne Mme Vicki Turgeon, directrice générale, greffière-trésorière par intérim comme représentante auprès de la CNESST.

ADOPTÉE

- 9.8. **PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES (PRACIM) VOLET 1 – « PROJETS DE BÂTIMENTS DE BASE À VOCATION MUNICIPALE OU COMMUNAUTAIRE » - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATURE**

Rés. 039-02-2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du Guide du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM), volet 1 : Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à faire une demande d'aide financière relative à la réfection de la toiture et des gouttières de l'hôtel de ville.

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- **Que** la Municipalité d'Ulverton a pris connaissance du Guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;
- **Que** la Municipalité d'Ulverton s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;
- **Que** la Municipalité d'Ulverton confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

9.9 DEMANDE DE PRIX – RÉFECTION DE LA TOITURE ET DES GOUTTIÈRES DE L'HÔTEL DE VILLE (PRACIM)

Rés. 040-02-2024

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise la directrice générale par intérim à demander des prix à au moins deux fournisseurs pour la réfection de la toiture et des gouttières de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

9.10 CHANGEMENT DE TRACÉ – CHEMIN DES CANTONS

Rés. 041-02-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ulverton a reçu une demande de changement de tracé pour le chemin des Cantons ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été approuvée par le MTO et le MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE pour finaliser le tracé, chacune des municipalités touchées doit fournir une résolution approuvant la modification du trajet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ulverton a reçu le complément d'information dont elle avait besoin pour bien orienter sa décision ;

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve la modification du trajet et qu'elle s'engage à autoriser l'installation de la signalisation sur le territoire lorsque des panneaux doivent être installés sur le réseau routier dont elle a la responsabilité d'entretien

ADOPTÉE

9.11 UMQ – RETRAIT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ABAT-POUSSIÈRE

Rés. 042-02-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ulverton souhaite se retirer de l'appel d'offres d'abat-poussière avant l'ouverture de soumission ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres est toujours en cours ;

CONSIDÉRANT QU'après discussion avec une représentante de l'Union des Municipalités du Québec, il est possible de se retirer dudit appel d'offres, et ce, sans frais ni pénalités et qu'il est également possible de faire une demande d'adhésion en cours de contrat, après l'adjudication de celui-ci ;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Philippe Gosselin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le retrait de la Municipalité d'Ulverton de l'appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'abat-poussière 2024 et se laisse l'opportunité de connaître le produit choisi avant l'adhésion.

ADOPTÉE

9.12 COMPOSTAGE DOMESTIQUE – FIXER LE PRIX DE VENTE – BAC SUPPLÉMENTAIRE

Rés. 043-02-2024 **CONSIDÉRANT QUE** chaque nouvelle construction d'habitation a accès à un bac de compostage domestique au coût de 25 \$;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens souhaitent procéder à l'achat de bacs de compostage supplémentaires ;

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal fixe le prix des bacs de compostage domestique supplémentaires au prix coûtant incluant le transport.

ADOPTÉE

9.13 ENTRETIEN MÉNAGER ET RANGEMENT – ENTÉRINER L'ACHAT D'UN ASPIRATEUR ET DE 10 BACS DE RANGEMENT

Rés. 044-02-2024 **IL EST PROPOSÉ** par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal entérine les deux achats suivants :

- l'achat d'un aspirateur-traîneau à fil avec sac multi surface HEPA Kenmore 400 Séries, pour un montant de 249,99 \$ avant taxes ;
- et 10 bacs de rangement de 63 L, au coût de 7,49 \$/ch. avant taxes.

ADOPTÉE

9.14 CENTRE COMMUNAUTAIRE – AUTORISER L'ACHAT DE DIVERS PRODUITS DE POTERIE

Rés. 045-02-2024 **IL EST PROPOSÉ** par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise l'achat et divers produits de poterie pour un montant de l'ordre de 650 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

9.15 ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 298-11-2023 – INSTALLATION D'UNE PRISE POUR VOITURE ÉLECTRIQUE

Rés. 046-02-2024 **IL EST PROPOSÉ** par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal abroge la résolution # 298-11-2023 afin de ne pas procéder à l'installation d'une prise pour voiture électrique au centre communautaire.

ADOPTÉE

10. VOIRIE

10.1. REDDITION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL-ERL)

Rés. 047-02-2024 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 187 166 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des montants dépensés à cet effet doit accompagner le rapport financier vérifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil Municipal informe le ministère des Transports et de l'Habitation de l'utilisation des compensations visant

l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

10.2. DÉBROUSSAILLAGE ET ÉLAGAGE 2024 – ENTENTE DE GRÉ À GRÉ

Rés. 048-02-2024 **IL EST PROPOSÉ** par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil Municipal retienne les services de l'entreprise Philippe Berthelette pour le débroussaillage et l'élagage des abords d'une partie des chemins sur le territoire. Le taux horaire pour le débroussaillage est de 105 \$ + taxes, celui de l'élagage est de 110 \$ + taxes. Le taux horaire pour l'élagage ne comprend pas la main-d'œuvre supplémentaire pour retirer les branches qui se retrouveront sur la route, ni, si besoin il y a, la location d'une déchiqueteuse.

ADOPTÉE

10.3. FAUCHAGE 2024 – ENTENTE DE GRÉ À GRÉ

Rés. 049-02-2024 **IL EST PROPOSÉ** par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil Municipal retienne les services de monsieur Marc Morin pour le fauchage des bords de chemin sur le territoire de la municipalité, au taux de 71,92 \$ /km double, pour 2 passes + taxes.

ADOPTÉE

10.4. NIVELAGE DE PRINTEMPS 2024 – ENTENTE DE GRÉ À GRÉ

Rés. 050-02-2024 **IL EST PROPOSÉ** par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil Municipal retienne les services de l'entreprise Germain Blanchard Ltée pour assurer le nivelage, en deux étapes, de nos routes dans les semaines du mois de mai et du 9 juin 2024 et ce, pour un montant de l'ordre de 7 850 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. IMPLANTATION D'UNE ZONE NEUTRE À L'HÔTEL DE VILLE

Rés. 051-02-2024 **IL EST PROPOSÉ** par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil Municipal autorise l'implantation d'une zone neutre dans le stationnement de l'hôtel de ville, l'achat de peinture ainsi qu'une pancarte à cet effet.

ADOPTÉE

11.2. RIVIÈRE ULVERTON – DEMANDE DE PRIX POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE

Rés. 052-02-2024 **IL EST PROPOSÉ** par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil Municipal autorise la directrice générale par intérim à demander des prix à aux moins deux fournisseurs pour l'abattage d'un arbre dans la rivière Ulverton.

ADOPTÉE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 053-02-2024 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 19 h 42. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 mars 2024.

Lynda Tétreault,
Mairesse

Vicki Turgeon,
Directrice générale, greffière-trésorière par
intérim

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 5^e jour du mois de février 2024.

Lynda Tétreault,
Mairesse